



# Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

## Déclaration sur la Gestion durable des eaux municipales

### 1. Cadre de conservation de l'eau et usage efficient de l'eau

- 1.1 Promouvoir la conservation de l'eau
- 1.2 Installation de compteurs d'eau
- 1.3 Reconnaître la valeur de l'eau
- 1.4 Réduire les pertes et les fuites
- 1.5 Augmenter le recyclage et la réutilisation des eaux

### 2. Intendance commune de la ressource

- 2.1 Sensibilisation des citoyennes et citoyens
- 2.2 Mobilisation du public

### 3. Restauration des berges, des côtes et des cours d'eau

- 3.1 Protéger et restaurer les berges, les côtes et les bandes riveraines et contrôler l'érosion
- 3.2 Améliorer l'accès public aux berges et aux rives
- 3.3 Protection des habitats

### 4. Prévention de la pollution de l'eau

- 4.1 Prévenir l'introduction des contaminants dans le système de collecte des eaux usées
- 4.2 Réduire la contamination des effluents des usines de traitement des eaux usées
- 4.3 Réduction des eaux de ruissellement urbaines atteignant les cours d'eau
- 4.4 Suivi des sources de pollution et plan d'action
- 4.5 Amélioration de la qualité des plages
- 4.6 Diminution du chlorure de sodium dans les cours d'eau

### 5. Intégration dans la planification du territoire

- 5.1 Engagement du conseil municipal à intégrer la gestion durable de l'eau
- 5.2 Intégration de la gestion durable de l'eau dans le plan d'aménagement du territoire
- 5.3 Gestion concertée par bassin versant
- 5.4 Mise en place d'infrastructures vertes
- 5.5 Reconnaître la valeur des services écologiques

### 6. Préparation aux impacts sur l'eau des changements climatiques

- 6.1 Évaluation de la vulnérabilité
- 6.2 Diminution de la vulnérabilité
- 6.3 Adoption d'un plan d'urgence
- 6.4 Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

« Nous nous engageons, membres l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, à appliquer les principes de Gestion durable des eaux municipales. Nous nous efforcerons d'améliorer constamment notre performance dans chacun des domaines identifiés par les six principes, tout en reconnaissant que les municipalités peuvent progresser à des rythmes différents. Nous utiliserons le cadre de gestion et nous rendrons compte publiquement du progrès accompli vers la réalisation des principes de la Gestion durable des eaux municipales. »

Pour plus d'information:

[www.glslicities.org/fr/initiatives/greencities/smwm.cfm](http://www.glslicities.org/fr/initiatives/greencities/smwm.cfm)